



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 septembre 2017 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur Howard Sauvé, monsieur Fred Beaudoin, madame Dawn Charles, madame Brenda Dawson.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur André Durocher et monsieur David Hudson, absences motivées.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2017-09-197

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2017
 - 4.2 États comparatifs du second semestre se terminant le 28 août 2017
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

8. Affaires diverses

- 8.1 Demande de dérogation mineure : DM-2017-111 - 11, chemin Lessard du cadastre du Québec
- 8.2 Dossier PIIA 2017-016 : Construction d'une véranda 3 saisons attenant à un bâtiment d'intérêt - 868, chemin de Mille-Isles
- 8.3 Dossier PIIA 2017-020 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - 5, chemin Edwise
- 8.4 Dossier PIIA 2017-021 : construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant - 162, chemin du lac Robert
- 8.5 Dossier PIIA 2017-022 : construction d'un bâtiment accessoire de type garage attenant - 14, chemin Raymond
- 8.6 Dossier PIIA 2017-023 : Rénovation majeure de la toiture et du revêtement extérieur - 1276, chemin de Mille-Isles
- 8.7 Adjudication du contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire conditionnellement à la confirmation de l'aide financière accordée dans le cadre du PIQM - dossier 558033
- 8.8 Adjudication de contrat pour les travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de la chaussée sur le chemin Tamaracouta
- 8.9 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs - Association des Résidents du Lac Paul (ARLP)
- 8.10 Aide financière à la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2017-09-198

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 août 2017** a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **2 août 2017**.

ADOPTÉE.

2017-09-199

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août 2017 totalisant **131 771.42 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'août 2017 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 juillet 2017.

4.2 États comparatifs du second semestre se terminant le 28 août 2017

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états comparatifs (*non vérifiés*) du second semestre pour la période se terminant le 28 août 2017.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'août 2017 sera remis avec le résumé de la correspondance du mois de septembre et ce, à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance du mois d'octobre.

6. Compte-rendu des comités

Communication :

La prochaine édition de l'Info Mille-Isles est en production

Bâtiment :

Nous avons déménagé les bureaux de la municipalité au 988 A boulevard de la Salette dans le secteur de Bellefeuille à St-Jérôme. Nous sommes heureux de savoir que plusieurs citoyennes et citoyens ont pris le temps de saluer les employées à cet endroit.

Les travaux de rénovation de l'hôtel de ville débiteront prochainement. La coordination des professionnels est en démarche.

Transport :

Cambria : Les travaux de réfection de la route débiteront le 25 septembre pour une période d'approximative de 28 jours. Pendant les travaux, qui incluent le remplacement de plusieurs ponceaux transversaux, le chemin sera fermé. Un détour sera indiqué et seuls les riverains du chemin y auront accès. Le reprofilage et l'ajout de fossés assureront un écoulement des eaux et la protection de l'assise du chemin. Une aide financière au montant de 433 723 \$ dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local est accordée à la municipalité pour l'exécution des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

Tamaracouta : Le contrat pour les travaux de pulvérisation de l'asphalte et le rechargement du tronçon de 800 mètres sur le chemin Tamaracouta sera octroyé ce soir. Les travaux devront débuter la semaine prochaine, soit le 11 septembre. Les travaux consistent de la pulvérisation de l'asphalte et au rechargement du chemin par de la pierre concassée. Le reprofilage des fosses sera fait à certain endroit en 2017. Les travaux de drainage du chemin seront présentés pour une aide financière dans le cadre du programme PIIRL afin de finaliser les travaux et remettre l'asphalte sur ce tronçon en 2018.

La municipalité s'excuse pour les inconvénients que ces travaux pourront occasionner.

Incendie :

Cet été, nos pompiers ont été remerciés pour la qualité de leur travail lors de deux incendies importants. Les sinistrés ont fait mention du professionnalisme et de l'efficacité de notre équipe. Nous soulignons notre reconnaissance de leur excellent travail.

Loisirs :

Le 19 août dernier, les citoyennes et citoyens de Mille-Isles ont eu l'occasion de participer à la fête de Mille-Isles. Nous désirons remercier les bénévoles, les commanditaires et les participants d'avoir fait de cette fête un grand succès. Nous soulignons le travail de madame Darina Bélanger qui a coordonné la fête cette année. Nous avons eu beaucoup de plaisir.

Rapport du Maire :

Nous allons compléter l'équipe municipale. Cela nous permettra de répondre dans de meilleurs délais aux différentes demandes. Qu'elles soient citoyennes, gouvernementales, en plus d'être en mesure de travailler à la recherche de soutiens financiers et à la réalisation de projets ex. création d'un lieu pour permettre aux aînés d'apprécier leur fin de vie dans un environnement de qualité.

La tour de Vidéotron devrait être en fonction à la fin automne, début d'hiver, pour une meilleure réception des cellulaires.

La période de mise en candidature pour les élections du 5 novembre 2017 est ouverte. Les candidatures seront acceptées au bureau du président d'élection, Madame Sarah Channell entre le 26 septembre et le 6 octobre. Veuillez consulter l'avis public à cet effet pour les dates et heures précises.

Il aura un point de presse le 2 octobre 2017 à 14 heures pour souligner la subvention reçue pour le chemin Cambria dans le cadre du RIRL. Le point de presse se tiendra à la caserne située au 12 chemin Black.

MRC : suivi du dossier d'internet haute vitesse. Ce projet de ± 11 000 000 \$ devrait être admissible à une subvention de ± 9 700 000.

Une conférence de presse se tiendra demain à 14 h à la MRC d'Argenteuil en vue de souligner sa mobilisation exemplaire pour la mise en place d'environnements favorables à la santé, par la direction de la santé publique des Laurentides.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de juin 2017 et pour le mois de juillet 2017.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de *juillet 2017*.

8. Affaires diverses

8.1 *Demande de dérogation mineure : DM-2017-111 visant à permettre le déplacement d'une résidence implantée à une distance de 3,77 mètres de la ligne de propriété arrière – 11, chemin Lessard*

Considérant que la demande vise à permettre le déplacement d'une résidence à une distance de 3,77 mètres de la ligne arrière de propriété, située au 11, chemin Lessard ;

Considérant que la grille de spécification de la zone Vi-6 indique que la marge arrière minimale à respecter est de 20 mètres, mais que la réglementation permet, lorsqu'impossible à respecter, d'améliorer une situation dérogatoire;

Considérant que le propriétaire souhaite soulever la résidence qui est implantée à une distance de 1,20 mètre de la ligne arrière de propriété et construire une nouvelle fondation ;

Considérant que la nature du sol à l'endroit même de la résidence ne permet pas de construire une fondation conforme sauf en procédant au dynamitage du roc ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 août 2017 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

2017-09-200



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2017-111 située au 11, chemin Lessard, afin de permettre le déplacement de la résidence à une distance de 3,77 mètres de la ligne arrière de propriété, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2017-09-201

8.2 Dossier PIIA 2017-016 : Construction d'une véranda 3 saisons attendant à un bâtiment d'intérêt – 868, chemin de Mille-Isles

Considérant le projet de construction d'une véranda 3 saisons attendant à un bâtiment d'intérêt situé au 868, chemin de Mille-Isles;

Considérant que les matériaux utilisés concordent avec les détails patrimoniaux existants ;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas de construction d'une véranda 3 saisons est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une véranda 3 saisons attendant à un bâtiment d'intérêt situé au 868, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2017-016.

ADOPTÉE.

2017-09-202

8.3 Dossier PIIA 2017-020 : Construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attendant – 5, chemin Edwise

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attendant à la propriété située au 5, chemin Edwise

Considérant que les propriétaires ont fait une demande afin de jumeler les lots constituant la propriété afin de respecter la réglementation applicable aux marges ;

Considérant que ce projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attendant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant sur la propriété située au 5, chemin Edwise, conformément au dossier PIIA 2017-020.

ADOPTÉE.

2017-09-203

8.4 Dossier PIIA 2017-021 : la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant – 162, chemin du lac Robert

Considérant que le projet vise la construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant à la propriété située au 162, chemin du lac Robert;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage non attenant à la propriété située au 162, chemin du lac Robert, conformément au dossier PIIA 2017-021, en imposant la condition suivante :

a) *que la couleur du revêtement extérieur de tous les bâtiments accessoires présents sur la propriété soit harmonisée ;*

ADOPTÉE.

2017-09-204

8.5 Dossier PIIA 2017-022 : construction d'un bâtiment accessoire de type garage attenant – 14, chemin Raymond

Considérant que le projet vise la construction d'un garage attenant à la résidence située au 14, chemin Raymond ;

Considérant que le projet de construction fait partie d'une rénovation complète de la résidence ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage attenant est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage attenant à la propriété située au 14, chemin Raymond, conformément au dossier PIIA 2017-022.

ADOPTÉE.

2017-09-205

8.6 Dossier PIIA 2017-023 : Rénovation de la toiture et du revêtement extérieur- 1276, chemin de Mille-Isles

Considérant le projet de rénovation de la toiture et du revêtement extérieur de la propriété située au 1276, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que les travaux incluent l'ajout de corniches tel qu'il y avait autrefois et selon les ouvertures existantes mais bloquées depuis les rénovations et le changement du revêtement extérieur ;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et qu'il est situé dans le hameau villageois et que toute intervention, dans ce cas de rénovation de la toiture et du revêtement extérieur, est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de rénovation de la toiture située au 1276, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2017-023 aux conditions suivantes :

- Que le bardeau d'asphalte pour la toiture et les persiennes soit de couleur vert jade tel que proposé par le demandeur; et
- Que le revêtement extérieur du garage attenant à la résidence soit harmonisé avec le nouveau revêtement extérieur installé sur la résidence.

ADOPTÉE.

Monsieur le conseiller, Fred Beaudoin, pour des motifs de conflit d'intérêts quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion du point 8.7 et de voter.

2017-09-206

8.7 Adjudication du contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire conditionnellement à la confirmation de l'aide financière accordée dans le cadre du PIQM - dossier 558033

Considérant l'appel d'offres public ADM2017-03-064 publié sur le site officiel SE@O le 1^{er} juin 2017 et dans le journal le Régional concernant le projet pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire, tel que requis par la loi ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

Considérant le résultat des soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 4 juillet 2017 à 14 h 01 ;

Considérant les résultats suivants :

Entrepreneure	Montant de la soumission (avant taxes)
Deroc Construction Inc.	756 000.00 \$
Entreprises Landco Inc.	806 898.99 \$

Considérant la recommandation de Monsieur Mario Allard, Architecte qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (3) et le maire, qui dépose son vote en faveur :

D'ADJUGER à l'entreprise Deroc Construction Inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'aide financière accordée dans le cadre du PIQM - dossier 558033 au montant de **756 000 \$ taxes en sus**, comme décrit au devis ADM2017-03-064 et en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle en vigueur* ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

Les travaux devront être effectués et exécutés pour la fin décembre 2017.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-02000-710, tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE.

Retour de monsieur le conseiller, Fred Beaudoin.

2017-09-207

8.8 Adjudication du contrat pour les travaux de pulvérisation d'asphalte et de réparation de la chaussée sur le chemin Tamaracouta

Considérant l'appel d'offres numéro TP2017-07-160 ;

Considérant que 7 entreprises ont été invitées à soumissionner ;

Considérant qu'une entreprise a soumissionné selon les résultats ci-dessous :

Entreprise	Prix hors taxe
Entreprises Claude Rodrigue Inc.	67 080.00 \$

Considérant la recommandation de la firme CIMA+.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR: Madame Brenda Dawson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

D'ADJUGER le contrat à *Les Entreprises Claude Rodrigue Inc.* au montant de 67 080.00 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER la dépense au surplus accumulé, non affecté

ADOPTÉE.

2017-09-208

8.9 *Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des Résidents du Lac Paul (ARLP)*

Considérant la demande de soutien financier par l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) dans le cadre du programme de soutien technique des lacs ;

Considérant le programme de soutien aux associations de lac mise en place en 2007 ;

Considérant que l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) a déposé une demande et y a joint les pièces justificatives.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des Résidents du Lac Paul (ARLP) pour l'analyse de l'eau du lac ;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

ADOPTÉE.

2017-09-209

8.10 *Aide financière à la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est*

Considérant que la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, située en Gaspésie et ayant 157 habitants, fait l'objet d'une poursuite en dommages et intérêts de 1.5 millions par la pétrolière Gastem suite à l'adoption d'un règlement visant à protéger les seules sources d'eau potable de ses citoyens. ;

Considérant que le conseil appuie la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est dans sa volonté d'assurer la protection des sources d'eau potable de son territoire ;

Considérant que la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est demande une aide financière pour pouvoir soutenir en défense le processus judiciaire qui vise à permettre aux municipalités du Québec de protéger adéquatement les sources d'eau potable sur leur territoire ;

Considérant que le conseil encourage les municipalités du Québec à contribuer à la campagne de financement « solidarité Ristigouche » selon leur capacité financière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles
APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE VERSER une aide financière de **50 \$** à la campagne de financement
« **Solidarité Ristigouche** » ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. *Période de questions*

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. *Levée de la séance*

À **8 h 00**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

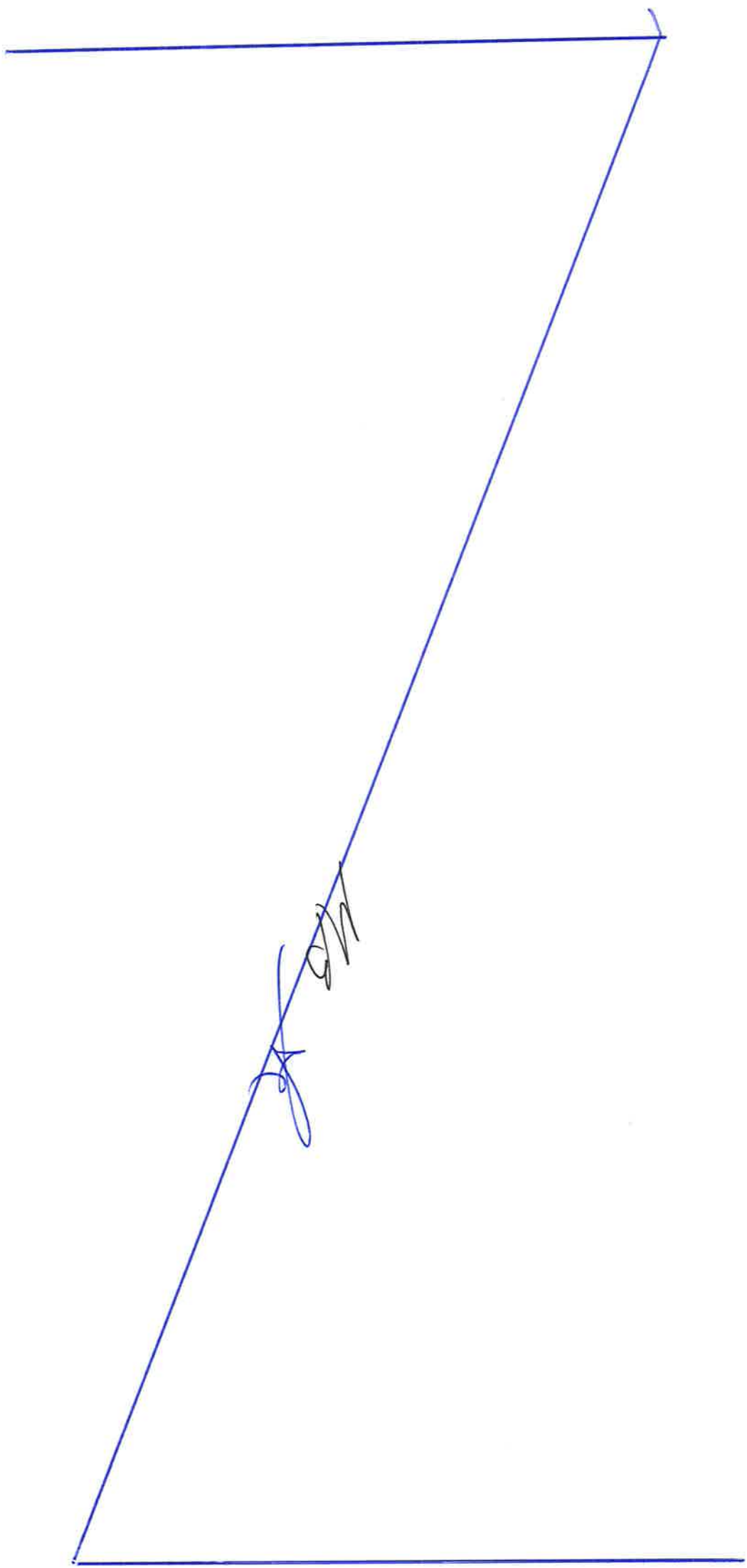
Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

2017-09-210

Handwritten text in the left margin, possibly a list of names or numbers, mostly illegible.



No de resolution
ou annotation